

Revendications 2026



AVEC LA CFDT

VOTEZ POUR DES AGENTS TOUS TRAITÉS À ÉGALITÉ QUEL QUE SOIT LEUR LIEU DE TRAVAIL

ÉLECTIONS FONCTIONS PUBLIQUES 2026

**VOTER CFDT,
C'EST VOTER POUR VOUS**



Votez en ligne du 3 au 10 décembre 2026

Cfdt:

**REGION
HAUTS-DE-FRANCE**

Face à l'employeur,
ne restez pas seul,
rejoignez-nous !
www.cfdt.fr



Travail multisites : mieux accompagner les agents pour une culture commune HDF

Depuis la fusion des régions, la **CFDT** suit de près le déploiement du fonctionnement multi sites de la collectivité. La **CFDT** est à l'écoute des agents quel que soit leur lieu de travail et fait remonter les problématiques des collègues qu'ils soient de Lille, d'Amiens, Laon, Boulogne-sur-Mer, Clermont, Wattignies....

Par sa présence auprès des collègues, la **CFDT** a identifié que le multisites peut générer une perte du sentiment d'appartenance à une même entité, accentuer les situations d'isolement mais aussi créer du mal être.

La **CFDT** a, par exemple, obtenu de la collectivité une réunion annuelle entre administration et organisations syndicales afin d'améliorer le déploiement des antennes régionales.

La **CFDT** demande donc de :

- Favoriser les temps d'échange et de coordination entre agents éloignés
- Former les encadrants à la gestion du travail multisites
- Mettre en place un suivi individualisé des agents multisites
- Prévenir les risques psychosociaux : liés à l'isolement ou à la dispersion
- Développer les activités de bien être dans les sites déconcentrés de la Région
- Veiller à ce que le multisites n'amène pas de fatigue excessive ou de surcroît de travail
- Veiller à ce que la géolocalisation de l'agent ne soit pas un frein à sa mobilité

La CFDT demande des conditions dignes partout et pour toutes et tous

Travailleurs isolés, on ne reste plus dans le noir!

Vous êtes travailleur isolé si vous ne pouvez être entendu et vu par une autre personne à proximité immédiate, quelle que soit la localisation (bureau, salle de classe, salle de pause).

A la demande des représentants du personnel, une procédure travail isolé a été mise en place par la Collectivité en 2024, une pour les agents lycées/CREPS, une pour les agents services et ports. La **CFDT**, malgré ses demandes réitérées, n'a toujours pas pu obtenir la liste des agents dans cette situation. Les 1ers chiffres transmis semblent très éloignés de la réalité.

La **CFDT** demande :

- La liste des postes et des agents en situation de travail isolé
- Un fonctionnement en binôme favorisé
- La possibilité pour chaque agent de se déclarer agent isolé même temporairement
- L'affectation obligatoire par la Région d'un dispositif DATI (Dispositif d'Aide à la Transmission d'Information) à chaque agent isolé : bracelet, badge radio ou application mobile
- Un bouton d'urgence pour les agents recevant du public
- L'affichage des numéros d'urgence dans chaque bureau ou couloir, classe, salle de pause, accueil et l'accès à un téléphone fixe

La CFDT demande que la procédure travail isolé soit réellement mise en œuvre !

Lutter contre l'illettrisme par la formation

Grâce à la **CFDT**, des agents de lycées ont pu tester une formation sur les savoirs de base avec pour objectif pour eux comme pour la Région et notre syndicat, d'être mieux intégrés et pérennisés sur le plan professionnel.

Un grand nombre d'agents travaillant depuis de nombreuses années dans une situation précaire, et rencontrant des difficultés de lecture et d'écriture, ont été identifiés. Aussi, la **CFDT** a obtenu de la DRH une formation test mise en place en 2024/2025 à destination des agents des lycées sur leur lieu de travail. La **CFDT** est dans l'attente du bilan de cette expérimentation pour améliorer le contenu de la formation.

La **CFDT** souhaite que ce type d'action soit généralisée à tous les agents concernés.

La CFDT demande des moyens humains et financiers pour initier des expérimentations de formations ciblées.